

## ÉVALUATEUR : TRAVAILLEUR AU NOIR À LA DGAC ?

- Cela fait des mois que l'administration connaît les contraintes de calendrier pour la mise en conformité avec le règlement UE 2015/340. S'est-elle donnée les moyens de bien faire les choses ? **NON !**
- Cela fait des mois que le SNCTA martèle qu'il n'y aura pas d'évolution sans négociation. L'administration a-t-elle pour autant ouvert le volet social des contraintes qu'elle souhaite imposer aux contrôleurs ? **NON !**
- L'administration se prend les pieds dans le tapis à chaque fois qu'elle essaie de passer en force sur les conditions de travail de contrôleurs. Change-t-elle pour autant de stratégie ? **NON !**



L'administration lance une campagne de recrutement d'évaluateurs des compétences linguistiques (ECL). Le cadre technique n'est pas consolidé, le cadre statutaire est absent mais il faut que les contrôleurs, seuls à même de **vérifier des compétences opérationnelles**, répondent présents.

Suivre la formation est une chose, passer et faire passer des évaluations en est une autre. Le temps fait son œuvre et l'administration ne pourra pas éternellement se dérober à aborder les volets sociaux.

LE SNCTA APPELLE LES ICNA À RÉPONDRE À L'APPEL À CANDIDATURE POUR LA FORMATION DES ÉVALUATEURS DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES. LES CONTRÔLEURS DOIVENT GARDER LA MAITRISE DE L'ENSEMBLE DES ASPECTS DE LEUR LICENCE. IL S'AGIT DE LEUR PERMIS DE TRAVAIL !

